

## PEE (Plan Épargne Entreprise)

Exonération IR à la sortie après 5 ans (PS 17,2 % seuls)

### PRÉSENTATION

Plan d'épargne salariale alimenté par les versements salariés, l'intéressement, la participation et l'abondement employeur. Indisponibilité 5 ans (sauf cas de déblocage : mariage, naissance 3e enfant, achat RP, etc.). Sortie exonérée d'IR.

### MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



### AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

#### AVANTAGES

- Abondement employeur (jusqu'à 300 % du versement salarié)
- Versements de l'intéressement/participation exonérés d'IR
- Sortie en capital exonérée d'IR après 5 ans
- Nombreux cas de déblocage anticipé (achat RP, mariage, etc.)

#### POINTS DE VIGILANCE

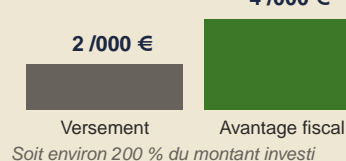
- Disponible uniquement si l'employeur l'a mis en place
- Indisponibilité 5 ans (sauf cas de déblocage)
- Choix de fonds limité au catalogue de l'entreprise
- Plafond annuel de versement (25 % de la rémunération brute)

### CAS D'USAGE TYPE

#### EXEMPLE

Salarié, participation 2 000 € + abondement 100 % = 4 000 € versés, exonération IR à la sortie après 5 ans.

#### IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE)



## Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

### Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

### Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Capital généralement bloqué 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé légaux.
- Pour les supports en unités de compte : risque de perte en capital.

### Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — [sebastien.bailly@asterale.fr](mailto:sebastien.bailly@asterale.fr). À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)) ou le médiateur de la consommation compétent.

## Cette solution vous intéresse ?

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « PEE (Plan Épargne Entreprise) » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

### Premier entretien offert — 1 heure

*Pour étudier « PEE (Plan Épargne Entreprise) » avec vous*

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

**Réservez sur [www.asterale.fr](http://www.asterale.fr) · 06 28 54 13 74**